



SYNDICAT FRANCIEN
**COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

La **CFDT** reproche à La Poste son incapacité à faire respecter l'accord **Qualité de Vie au Travail** sur le terrain !
Ce que confirment les rapports des **Assistants Sociaux** et des **médecins du travail**.

Sur nombre de bureaux, ce **questionnaire** construit avec les **militants** nous a permis d'avancer sur la pénibilité, la sécabilité et l'emploi.

Continuez à nous le renvoyer pour avancer ensemble !!

La situation actuelle de la Poste nécessite la **construction** de nouveaux modèles d'**organisation**.

Nous insisterons notamment sur les **nouveaux métiers** du Facteur et les conditions de travail liées aux **services de proximité**.

La **CFDT** restera vigilante sur les **conditions de travail** tout au long de l'évolution de ce **projet**.

Dans ces 2 accords, la **CFDT** a exigé que tous les postes vacants soient comblés !!

DOTC 91

Vendredi 08 août 2014

Pour une qualité de vie au travail !

Les réponses au questionnaire CFDT expriment des préoccupations centrées sur la Vie au travail : **l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est majoritairement recherché.**

Sont également cités : la sursécabilité, les moyens de remplacement insuffisant, le manque ou l'insuffisance de reconnaissance du travail accompli, la pression des objectifs commerciaux, la modification des rythmes de travail et la remise en cause des périodes de congés, les salaires, les promos avec un retard important toute l'année...

Il n'en demeure pas moins qu'en attendant, **dans certains établissements, c'est presque tout le temps de la sécabilité non structurelle** (1 semaine ,2 semaines parfois 3 semaines). Donc les revendications reviennent sur la pénibilité de cette sécabilité inopinée avec double haut le pied. Même s'ils sont payés en H.sup, les agents pensent à juste titre, que c'est du dépassement obligé ou forcé !!!!

Manque de transparence aussi sur la question des formations de droit ou des promotions possibles (RAP, RPP, REP) : nous réclamons que les ETC s'orientent davantage sur ce genre de préoccupations.

St Pierre du Perray : délocalisation ou fermeture ?

La CFDT revendique :

- **L'allocation de moyens particuliers** afin de permettre aux salariés en situation d'inaptitude réduite ou ayant des spécificités (vœux, particularités..) d'accéder à leurs demandes.
- **La constitution d'une cellule de crise** pour un accompagnement psychologique qui aiderait les agents à se préparer au changement géographique et fonctionnel.
- **L'ouverture de négociation** sur les indemnités de mobilité.

Pour La CFDT, **la question de l'emploi doit être la priorité** dans ce centre avant même la réalisation du projet du nouveau Centre prévue en Décembre 2014. Et donc tous les postes de travail doivent être prorogés.

8 forces de travail supplémentaires ont été abondées en CDD. Nous demandons à ce que ces salariés soient cédés lors du transfert sur une autre plaque.

Accords Draveil et Brunoy

A **Brunoy**, la CFDT a signé l'accord sur le nouveau régime de travail permettant une amélioration de la qualité de vie au travail et la création d'une nouvelle dynamique entre équipes pour l'esprit de service.

A **Draveil**, on garde toujours le même régime de TR actuel mais on limite la perte d'emploi à 2 au lieu de 4.

EN 2014 VOTEZ CFDT  **AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**

La **CFDT** a effectué récemment une alerte au National sur l'accord **QVT** (Qualité de Vie au Travail) : le travail des postiers doit être mieux **considéré** et la pénibilité mieux **reconnue** !

Depuis plusieurs mois, vous nous interpelez sur cette **indemnité** !

A **Courcouronnes**, il est urgent de **revoir** le dimensionnement de la force de **travail** !

Tél. 01 69 87 10 60
Fax 01 69 87 10 63
Courriel : 91@cfdt3c.org
Internet : www.cfdtsf3c.org

Mieux reconnaître la pénibilité !

Le report des départs à la retraite à un âge plus avancé provoque la hausse du nombre des incapacités physiques. On constate l'augmentation du nombre de pathologies liées à plusieurs facteurs : modifications des activités, des organisations, le développement des incivilités, des agressions, des TMS, etc...

Des risques psychosociaux sont oubliés, les contraintes posturales et articulaires, les horaires atypiques au Courrier, le stress, notamment à l'enseigne.

Ces risques peuvent donner lieu à des TMS (*Troubles Musculo-Squelettiques*) ou à des dépressions et ainsi entraîner une usure prématurée de la santé; qu'elle soit physique ou mentale.

La Poste veut réduire les critères, sous prétexte de modernisation des moyens. **La CFDT n'est pas d'accord !** Au contraire, nous devons aller plus loin et exiger plus de transparence, inclure tous les critères de pénibilité dans l'accord **QVT** pour une meilleure qualité de vie et d'estime au travail.

Avantage téléphonique : la CFDT intervient !

L'avantage téléphonique est inscrit dans la convention commune signée par la CFDT en 1991 : 16 euros par mois pour les agents et 30 euros pour les cadres sup.

Pour la CFDT, le compte n'y est pas et revendique :

- 25 E /mois pour les agents et une aide à l'équipement informatique.
- Une offre « spéciale Postiers » sur les forfaits ADSL/téléphonie

Courcouronnes PPDC

Le volant de remplacement des équipes de Collecte est en deçà du nécessaire. Le quota d'Heures sups est vite dépassé. Maintenir ces difficultés peut créer une ambiance délétère, pesante et un sentiment de culpabilisation.

La CFDT demande une bilatérale sur l'emploi début septembre afin de palier au problème de manque de personnel récurrent dans le centre et trouver des solutions pour une amélioration des conditions de travail.

Au final, l'organisation mise en place doit s'appuyer sur le travail en équipes autonomes, responsabilisées et solidaires.

Nouvelles organisations/Nouveaux services

LA CFDT demande la création de nouveaux postes de travail qui respectent la sécurité et la santé physique et morale des agents. Pour les réorg avec des horaires mixtes et une prise de service retardée intégrant une coupure méridienne, nous demanderons de mesurer l'impact sur le personnel.

Nous sommes les premiers à revendiquer dans ce contexte une prime spécifique d'adaptation.

La CFDT a également demandé des postes supplémentaires pour les plaques où l'évolution amène de plus en plus de travail (adjoints RH, adjoints DISTRI, chef d'équipe, facteur d'équipe, manut, agent courrier)

Nous sommes intervenus également pour l'**embauche des contrats pro en CDI** et aussi **céder les CDD** qui le souhaitent et dont l'investissement personnel est reconnu.

La CFDT s'engage pour chacun, agir pour tous !